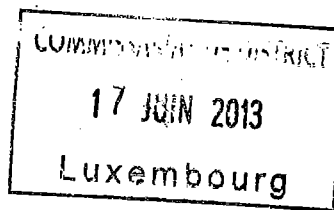




LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Intérieur  
et à la Grande Région

Direction de l'Aménagement Communal  
et du Développement Urbain



Références: 16751/59C  
ESCH-SUR-ALZETTE

Luxembourg, le 11 juin 2013

Affaire suivie par : Georges FRANCK

  
**ESCH**  
Secrétariat  
19 juin 2013

Commissariat de District de  
Luxembourg  
c/o Monsieur le Commissaire  
4, rue de Nassau  
L-2213 LUXEMBOURG

Monsieur le Commissaire de District,

Je vous prie de bien vouloir informer les Autorités Communales d'Esch-sur-Alzette que j'approuve la délibération du Conseil Communal du 8 mars 2013 portant adoption du projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Esch-sur-Alzette, Ville d'Esch-sur-Alzette, au lieu-dit « *Square Mile (02-02)* », présenté par le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville d'Esch-sur-Alzette pour le compte de la société Agora S.à.r.l. et Cie secs.

Cette décision est basée sur l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

La présente décision sort de ses effets sans préjudice des charges qui grèvent ou pourront grever les fonds en question en vertu de dispositions à prendre sur base de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles et de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

En exécution de l'article 7 de la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif un recours en annulation devant les juridictions de l'ordre administratif est ouvert contre la présente décision dans un délai de trois mois.

Il échet de rappeler qu'il y a lieu d'exécuter les dispositions de l'article 82 de la loi communale du 13 décembre 1988 telle que modifiée afin de mener à bon terme la présente procédure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire de District, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de l'Intérieur et  
à la Grande Région




Jean-Marie HALSDORF

No. 100.1131.CK

Transmis à Madame le Bourgmestre de  
la commune de Ench/Alzette  
pour information.

Luxembourg, le 17. Juni 2013

Le Commissaire de district,



Jacques Schwachgen  
Secrétaire de district